



Risques technologiques

Risque nucléaire

Définition du risque

L'aléa nucléaire consiste en des rejets contaminés dans l'atmosphère consécutifs à un accident nucléaire.

Dans ce cas, la prise de comprimés d'iode stable (iode 127) diminue considérablement le risque de cancer de la thyroïde provoqué par l'inhalation d'iode radioactif (iode 131).

C'est pourquoi la France a planifié une distribution de comprimés à la population se trouvant hors du périmètre immédiat d'un Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) en cas de besoin.

Le risque nucléaire (passage d'un nuage radioactif) est pris en compte dans tous les départements et donc dans toutes les communes.

Conséquences

En cas d'accident grave, certaines centrales nucléaires sont susceptibles de rejeter dans l'atmosphère des éléments radioactifs, en particulier de l'iode radioactif.

- Le risque d'irradiation : il y a risque d'irradiation lorsqu'un objet ou un individu est soumis à des rayonnements émis par une source radioactive.
- Le risque de contamination : La contamination suppose un dépôt de substances radioactives sur les vêtements ou le corps d'un individu, par exemple les poussières radioactives dans l'air respiré ou dans le sol (aliments frais, objets ...).
- Rejet accidentel dans l'atmosphère d'éléments radioactifs, en particulier d'iode radioactif. Cet iode radioactif, inhalé ou ingéré expose la population à un risque accru de cancer de la thyroïde, en particulier pour les enfants.

Actions

- L'Etat est chargé d'organiser la distribution de pastilles d'iode en cas de déclenchement du plan.
- Les services de l'Etat ou les services municipaux distribuent alors les pastilles d'iode en faisant du porte-à-porte.

Activer le PCS et organiser le PCC.

- Activer les différentes cellules et mobiliser les moyens humains et matériels.
- Coordonner les actions à entreprendre avec la préfecture.
- Alerter tous les ERP.
- Si besoin, mettre les bâtiments en confinement.
- Si mise à disposition d'un stock d'iode par les autorités préfectorales :
 - ♥Organiser la distribution des comprimés d'iode stable à la population.
 - ♥Informer la population de la procédure de distribution d'iode.

L'information de la décision de distribution des comprimés d'iode à la population est relayée par les radios et télévisions qui diffusent un message d'alerte établi par les services de la préfecture et qui sera diffusé à toutes les mairies et les services concernés.

En dehors des vacances scolaires, si une alerte était déclenchée entre 08h30 et 16h30, alors que les enfants sont à l'école, les groupes scolaires seraient considérés comme point de distribution des comprimés pour toutes les personnes se trouvant à l'intérieur des bâtiments : enfants, instituteurs et personnel communal.

Les autres points de distribution seront localisés à la mairie de Chuzelles.

Ce risque demeure imprévisible.

L'information ne pourra se faire qu'après l'évènement.

Messages à la population par le biais :

- Du site Internet.
- Des réseaux sociaux.
- Du panneau lumineux d'information.



Dernière mise à jour le : 03 août 2023

• D'un véhicule équipé d'un mégaphone.

• De la radio :

♥ France Bleu : FM 101.8 ou 103.9
♥ France Inter : FM 93.5 ou 99.8

Risques sur la commune

La commune de Chuzelles est située dans un rayon de 20 km environ de la centrale thermonucléaire de Saint Alban située sur les communes de Saint Maurice l'Exil et de Saint Alban du Rhône.

Par contre La commune ne se situe pas dans le périmètre immédiat (moins de 20 kilomètres) entourant les installations des centrales du Bugey (commune de Saint-Vulbas dans l'Ain) ou de Creys-Malville.

Il convient néanmoins d'en tenir compte car, en cas d'accident, les éléments radioactifs se diffuseront sans se limiter à la frontière théorique des 20 kilomètres, surtout en cas de vent.

Un nuage radioactif a un impact sur l'air et les sols.

Page 2 sur 3



Annexe 1 : Centrale nucléaire de Saint Alban – Saint Maurice l'Exil

PPI de 0 à 20 km

